



Verrou double entrée

Par heronbleu

Bonjour à tous, ce matin je n'ai pas trouvé mon fils dans sa chambre, celui ci a fugué à 6h30. Il a été retrouvé par la police à temps, tout s'est bien fini.

Tout de suite les policiers nous ont expliqué qu'un verrou "bouton" n'est pas normal qu'il faille rapidement mettre quelque chose qui ferme de l'intérieur.

Nous sommes locataires donc ne pouvons pas faire d'aménagements nous-mêmes sans que le propriétaire en soit informé.

Celui-ci s'en défend en disant qu'il n'y a aucune loi qui le force à installer un verrou double entrée et pousse le culot à nous demander d'en payer un qu'il installera lui-même.

La porte est-elle ou non aux normes ? Doit-il faire l'installation ? S'il était arrivé malheur j'imagine que c'est lui qui aurait été mis en cause en terme de responsabilité je ne comprends meme pas comment il peut pinailler sur ce genre de choses.

Merci pour votre éclairage.

Par CToad

Bonjour

Moi je ne comprends pas que vous pensiez qu'il puisse être responsable s'il arrivait quelque chose à votre fils en fugue. C'est le proprio qui élève le garçon ?

Il vous doit le clos, c'est à dire la possibilité de fermer. Il n'y a pas de loi pour l'intérieur ou l'extérieur. Si vous voulez modifier un équipement c'est effectivement à vos frais et avec son autorisation.

Cordialement
Ctoad

Par Isadore

Bonjour,

Heureuse que votre enfant ait été retrouvé en bonne santé.

Si la porte peut fermer à clef, elle est conforme. Le bailleur vous doit le clos et le couvert, mais pas plus.

Celui-ci s'en défend en disant qu'il n'y a aucune loi qui le force à installer un verrou double entrée et pousse le culot à nous demander d'en payer un qu'il installera lui-même.

Bah cela semble un bon compromis : vous voulez un verrou, votre bailleur est prêt à vous l'installer à vos frais. Je ne vois pas ce qui vous choque ?

Il était arrivé malheur j'imagine que c'est lui qui aurait été mis en cause en terme de responsabilité je ne comprends meme pas comment il peut pinailler sur ce genre de choses.

Si votre fils mineur placé sous votre responsabilité avait eu un accident, non, ce n'est pas vers le bailleur qu'on se serait tourné en priorité. Le bailleur n'est pas tenu de vous fournir le matériel nécessaire à la surveillance de votre enfant.

Si vous estimez ce verrou nécessaire à la sécurité de votre enfant, ne pinaillez pas comme le bailleur. Achetez ce verrou et faites-le installer.

Par isernon

bonjour héron bleu,

quel âge a votre enfant ?

ce sont les parents qui sont responsables de leurs enfants et pas le bailleur.

je crois que vous devriez revoir les textes réglementaires sur les droits et obligations respectives du bailleur et du locataire.

vous devez avoir une serrure en plus du verrou sur votre porte d'entrée, vous pouvez donc fermer votre porte d'entrée à clé de l'intérieur de votre logement.

salutations